



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 18 octobre 2023

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
47	57

Date de convocation

12 octobre 2023

**Habitat – Marché pour
l'assistance technique et
l'accompagnement des
propriétaires dans le cadre du
PIG et du SPPEH**

**N° de la délibération
2023-589**

Secrétaire de séance :
Sandrine PEREIRA

Le 18 octobre 2023 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle La Fabrique à Larnage sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Pascal BIGI, Jean-Louis BONNET, Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mme Christèle DEFRANCE, MM. Denis DEROUX, Mme Myriam FARGE, M. Bruno FAURE, Mme Valina FAURE, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mme Annie FOURNIER, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, MM. Pierre GUICHARD, M. Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Elisabeth JUNIQUE, Marie-Claude LAMBERT, M. Gilbert LA RUSSA, Mme Danielle LECOMTE, MM. Pierre MAISONNAT, Jean-Michel MONTAGNE, Jean-Louis MORIN, Mmes Lynda MOUISSAT, Stéphanie NOUGUIER, Sandrine PEREIRA, M. Jacques Pochon, Mme Nathalie RAZE, MM. Charles Henri RIMBERT, Gérard ROBERTON, Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

Excusés : M. Xavier AUBERT, Mme Véronique BLAISE, M. David BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, M. Guy CHOMEL, Mme Amandine DEYGAS, Mme Mélanie DONGEY, M. Yann EYSSAUTIER (pouvoir à Jean-Louis MORIN), Mme Muriel FAURE (pouvoir à M. Michel GOUNON), Mme Christiane FERLAY (pouvoir à Mme Delphine COMTE), M. Patrick FOURCHEGU (pouvoir à M. Pascal BALAY), Mme Isabelle FREICHE, Mme Isabelle GUILLIAUMET, M. Fabrice LORIOT, M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), Mme Christelle MARION, Mme Agnès OREVE, Mme Isabelle POUILLY (pouvoir à Mme Marie-Claude LAMBERT), M. Régis REYNAUD (pouvoir à son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), Mme Ingrid RICHIOUD (pouvoir à M. Bruno FAURE), M. Vincent ROBIN (pouvoir à sa suppléante Mme Lynda MOUISSAT), Mme Anne SCHMITT, M. Jean-Paul VALLES (pouvoir à M. Frédéric SAUSSET), Mme Michèle VICTORY (pouvoir à M. Pierre GUICHARD), M. Roger VOSSIER (pouvoir à M. Jean-Louis BONNET).

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu les articles R.2162-13 et R.2162-14 et L2125-1 du Code de la Commande publique ;

Considérant que l'accompagnement des propriétaires engageant des travaux de rénovation est assuré par des prestataires. Un prestataire gère les accompagnements des ménages modestes (ANAH) dans le cadre du PIG. Un autre prestataire gère les ménages non éligibles aux aides de l'ANAH pour la rénovation énergétique dans le cadre du SPPEH (Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat) qui traduit le Plan Climat.

Considérant que ces marchés d'accompagnement des propriétaires arrivent à terme courant février 2024, une nouvelle consultation doit être lancée avec les deux types de prestation dans un seul marché ;

Considérant que ce marché comprendra les prestations d'accompagnement liées aux différents types de dossiers de rénovation (énergie, travaux lourds, adaptation...) sur l'ensemble du territoire de l'agglomération à l'exception des 3 périmètres OPAH-RU (centres villes de Tournon, Saint Félicien et Tain-l'Hermitage).

Considérant que le marché se compose de la manière suivante :

- Soutien à l'animation
- Assistance technique et accompagnement des propriétaires
- Assistance technique et accompagnement des situations d'habitat indigne
- Assistance technique et accompagnement des syndicats de gestion

Considérant que les prestations seront déclenchées par bons de commande selon le profil du ménage et des travaux envisagés ;

Considérant les caractéristiques substantielles du marché à lancer à savoir :

- Il s'agira d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire pour une durée d'un an.
- Estimation globale du montant du marché : 187 000 € HT
- Montant minimum : 50 000 € HT
- Montant maximum : 187 000 € HT

La consultation n'est pas allotie pour les raisons suivantes : Il n'est pas prévu de décomposition en lots séparés en application de l'article L.2113-10 du Code de la commande publique car l'objet du marché ne permet pas l'identification de prestations distinctes.

Critère d'attribution : Prix 40 points / Technique 60 points

N°	Description	Pondération
1	Valeur technique	60
1.1	Moyens humains	40
1.2	Description de la méthode proposée pour chaque élément de mission en soulignant les points forts de l'argumentaire pour inciter les ménages à réaliser des travaux d'économies d'énergie et organisation en réponse aux besoins du maître d'ouvrage en matière de reporting pour assurer un suivi précis à la collectivité / collaboration avec la collectivité, prise en charge des 41 communes,	20
1	Prix	40
Pondération totale des critères d'attribution :		100


Considérant que la commission Aménagement Habitat a validé ce point le 19 septembre dernier ;

Considérant l'avis favorable du bureau du 5 octobre 2023 ;

Après en avoir délibéré à :

- 57 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Envoyé en préfecture le 20/10/2023
Reçu en préfecture le 20/10/2023
Publié le
ID : 007-200073096-20231019-DEL_2023_589-DE



Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE les caractéristiques substantielles du marché ;
- APPROUVE le lancement de la consultation ;
- AUTORISE le Président à signer le futur marché ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercurol-Veaunes, le 18 octobre 2023.